

Les changements climatiques : enjeux et opportunités

MERABET Hamza, Attaché de recherche
Division Bioénergie et Environnement - CDER
E-mail : h.merabet@cder.dz



Introduction

La problématique des changements climatiques a été initiée lors de la conférence décennale de l'ONU (Organisation des Nations Unies) sur l'environnement et le développement à Rio De Janeiro en 1992, où se sont réunis 178 pays. Lors de ce sommet planétaire, une déclaration a été signée appelée « déclaration de Rio », qui comporte une convention sur le climat (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et atténuer l'impact des activités humaines (anthropiques) sur le changement climatique.

Historique des négociations sur le climat

Depuis 1995, les pays (parties) ainsi que des acteurs non gouvernementaux (organisations non gouvernementales, associations, entreprises...) se réunissent chaque année dans une ville différente pour négocier ou assister aux séances de négociations sur le changement climatique.

La première COP (Conférence des Parties) a eu lieu à Berlin en Allemagne en 1995 et a conduit à la fixation d'objectifs chiffrés aux pays en matière de réduction des émissions de GES.

Le protocole de Kyoto au Japon lors de la COP3 en 1997 a été un événement historique, où, les parties arrivent à signer un accord contraignant sur le changement climatique, avec un objectif de diminution des émissions de GES (CO_2 , CH_4 , N_2O , PFC, HFC et SF_6) par les pays Annexe I (39 pays développés ou industrialisés qui ont une responsabilité historique du réchauffement climatique ainsi que des pays en transition vers une économie de marché dits pays Annexe B) de 5.2% d'ici 2020 en prenant l'année 1990 comme année de référence.

C'est en 2005 que le protocole de Kyoto entre en vigueur et propose aux pays pollueurs des mécanismes de flexibilité qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs de réduction de GES et assurer un transfert de technologies :

Le système International d'Échange (SIE) : donne à partir de 2008 aux pays Annexe I la possibilité de vendre et d'acheter, entre eux, une partie de leurs émissions allouées dans le cas où une partie dans le

Le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) : permet à compter de l'année 2008 aux pays Annexe I d'obtenir des crédits d'émission et en contrepartie, mettre en place des projets de réduction des émissions de GES dans les pays en développement.

Le Mécanisme de mise en Œuvre Conjointe (MOC) : offre à partir de 2008 aux pays Annexe I la possibilité d'obtenir des crédits carbone contre l'investissement de projets de réduction d'émissions dans d'autres pays Annexe I.

Le protocole de Kyoto a permis jusqu'en 2012 le financement de 4500 projets MDP dans 75 pays émergents ou en développement dans les domaines des énergies renouvelables, la valorisation énergétique des déchets... toutefois, ce mécanisme MDP a été critiqué du fait que la majorité des projets ont été réalisés dans les pays émergents (Chine et Inde) qu'en Afrique.

Le protocole de Kyoto a vu son échec dès l'annonce de non ratification par les Etats Unis en 2001 qui exige que les pays en développement comme la Chine et l'Inde diminuent leurs émissions de GES. L'argumentation des USA a été basée sur la comparaison des émissions de CO_2 équivalent par personne par produit national brut (0,77 tonne de CO_2 pour 90 dollars de PNB, alors qu'un Chinois en émet 3,54 tonnes pour le même montant).

La finance climat a été aussi un facteur déterminant dans l'échec du protocole de Kyoto, du fait du non-respect de la déclaration d'un financement annuel de 100 Milliards de dollars d'ici 2020 pour alimenter le fond vert climat créé en 2010.

L'accord de Copenhague en 2009 a vu l'apparition d'un engagement des pays à limiter le réchauffement à 2°C, mais sans qu'il soit contraignant du fait qu'il n'a pas fixé les niveaux de réduction de GES par les parties, ce qui a été considéré comme échec.

La conférence de Lima en 2014 a été une préparation pour un accord mondial contraignant qui se tiendra en 2015 à Paris pour la période post 2020. L'appel de Lima à agir pour le climat a été une introduction pour un plan de travail de l'accord historique de Paris. Une idée a surgi invitant tous les pays à proposer leur Contribution Nationale Déterminée Prévues (CPDN) dans l'atténuation (diminution des émissions de GES) tout en réservant une partie au volet adaptation. Des tensions ont caractérisé cette proposition par les pays faibles et vulnérables aux effets des changements climatiques qui demandent à ce que les questions liées à l'atténuation, l'adaptation, la technologie et le financement soient traitées de la même manière dans les CPDN.

L'Accord de Paris

Lors de la COP21 tenue à Paris le 12 Décembre 2015, les parties sont parvenues à négocier un accord historique contraignant même pour les pays en développement. Il a été ratifié par 111 pays le 11 mai 2016. Cet accord a défini comme objectif de renforcer les efforts de lutte contre les changements climatiques et maintenir l'augmentation de la température mondiale à moins de 2°C voir jusqu'à 1.5°C, ce qui a conduit à l'élaboration par le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat) d'un rapport spécial sur les impacts d'un réchauffement de 1.5°C adopté le 8 Octobre 2018.

L'accord de Paris a exigé aux pays de présenter leurs CDN comportant leurs futurs efforts d'atténuation de GES. Un bilan mondial sera dressé tous les cinq ans qui suivra l'avancement dans l'accomplissement des objectifs de l'accord de Paris. L'accord prévoit également un cadre de transparence qui accompagnera le soutien et l'action des pays. La COP24 qui a eu lieu à Katowice (Pologne) a conduit à la négociation finale de l'accord de Paris le 15 Décembre 2018 avec l'apparition d'un « Rule Book » qui comporte les règles de mise en œuvre de l'accord de Paris après de rudes négociations.

Les négociations ont abouti également à définir le lien entre le mécanisme technologique et le mécanisme financier qui englobe diverses entités telles que le Fond Vert Climat et le Fond Mondial pour l'Environnement qui sont des outils déterminants dans la mise en œuvre de l'accord de Paris et des projets à bas carbone.

Enjeux de l'Accord de Paris

- Les pays en développement se sont engagés pour diminuer leurs émissions de GES à travers leur CDN, ce qui pourra ralentir leur chemin vers le développement industriel alors qu'ils n'ont pas une responsabilité historique sur le réchauffement climatique.
- La mise en œuvre des CDN par les pays en développement pourra leur être d'une grande difficulté à cause d'un manque dans la maîtrise de technologies à bas carbone et la remise à niveau de leurs technologies pour optimiser leurs émissions de GES.
- Le principe MRV (mesurable, rapportable et vérifiable) sera d'une grande importance pour la transparence des données et actions menées, et présentera une pression sur les pays en développement pour la mise en œuvre de leur CDN et la publication de leurs rapports bienaux et leurs communications nationales.
- Les pays producteurs d'énergie fossile (pétrole, gaz et charbon) sont inquiets sur l'avenir de leurs économies dans une ère où on parle de taxes aux produits des pays producteurs d'énergie fossile, l'interdiction dans quelques années de véhicules utilisant le diesel et l'essence et l'apparition de la voiture électrique en force.
- Les pays développés sont amenés à fournir plus d'effort pour maintenir un réchauffement à 2°C et atteindre l'objectif de 1.5°C impliquant des transitions énergétiques et technologiques subites pouvant impacter négativement leurs économies.

- La finance climat reste un point qui inquiète les pays développés qui doivent alimenter le Font Vert Climat pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Opportunités de l'Accord de Paris

- Le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air à travers la mise en œuvre des CDN.
- Le financement de projets à bas carbone pour les pays en développement.
- L'acquisition de nouvelles technologies et la formation du personnel des institutions dans les pays en développement.
- La Création d'activités économiques dans les zones enclavées des pays en développement et diminution des flux de déplacés climatiques.
- Le développement des économies des pays développés maîtrisant les nouvelles technologies à bas carbone.
- L'Ouverture de nouvelles opportunités pour la recherche scientifique dans le domaine des énergies à bas carbone et l'efficacité énergétique.

Transfert technologique

Pour assurer un soutien et un transfert technologique, les travaux du mécanisme technologique créé en 2010 composé du Comité Exécutif de la Technologie (TEC) et du Centre et Réseau de Technologie Climatique (CTCN) ont été évalués et négociés durant la COP24. Le TEC est l'arme politique du mécanisme technologique qui se focalise sur l'identification de politiques pouvant accélérer le développement et le transfert de technologies à faibles émissions et résilientes au climat, le CTCN est l'arme de mise en œuvre, il encourage le transfert accéléré de technologies écologiquement rationnelles pour un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique à la demande des pays en développement. Une réunion conjointe a eu lieu entre le TEC et le CTCN au mois de Mars 2019 pour renforcer leur collaboration et développer la résilience climatique. Il a été souligné que le développement technologique et son déploiement doivent être adaptés aux conditions climatiques et environnementales locales, ainsi qu'aux niveaux de développement socio-économique locaux. Ceci est particulièrement utile pour le déploiement de l'énergie solaire dans les régions chaudes et sèches, ce qui induit une réduction des performances de production et d'autres défis techniques.

Conclusion

Dans une ère où les négociations et pressions mondiales tendent vers une transition énergétique forcée, une maîtrise des énergies renouvelables ainsi que l'efficacité énergétique dans le bâtiment est devenue une nécessité aux pays en développement. Les populations doivent revoir leurs habitudes dans la consommation d'énergie et leur mode de vie. Pour une meilleure séquestration de CO₂, les forêts tropicales, l'Amazonie, les écosystèmes marins et océaniques doivent être remis en valeur. La recherche scientifique doit jouer un rôle majeur pour répondre aux différentes problématiques en relation avec les changements climatiques avec des solutions d'optimisation de la consommation d'énergie, de développement de technologies à bas carbone, de valorisation de la flore existante et le développement de nouvelles techniques de séquestration de CO₂.